



RAPPORT D'ENQUETES

Construction des routes en béton compacté au rouleau : la ville de Bafoussam est-elle otage d'une technique mal maîtrisée par l'entreprise française RAZEL ?

Pour la réfection des routes de la ville de Bafoussam, c'est la formule du béton compacté au rouleau (BCR) qui a été retenue.

En effet, la société française BTP Razel adjudicataire pour l'exécution de la construction des routes, environ 21,88 km repartit sur 18 tronçons, dans le cadre du programme « Capitales régionales », financé par les fonds C2D (Contrat de désendettement et de développement) à hauteur de 18,7 milliards de francs CFA, a opté d'expérimenter l'utilisation du béton compacté au rouleau (BCR). L'entreprise RAZEL maîtrise-t-elle cette technique?

La Fondation camerounaise des consommateurs(FOCACO) a inspecté la réalisation de ces travaux au cours la période allant de Juin à Octobre 2019. Plusieurs insuffisances ont été constatées :

-après le compactage, la surface du béton présente des défauts tels que déchirures, ségrégation, zones desserrées ou détériorées par les opérations de construction sur les tronçons N°35 a (Entrée polyclinique Tagne – Stade municipal – Premier carrefour Evêché), N°35 b (Premier carrefour Evêché – 2ème Carrefour Evêché) et N° 25 a bis (3ème Carrefour Evêché – 2ème Carrefour Evêché)

- le profil fini de la surface des tronçons N°35a et N° 35b accuse des bosses et des creux supérieurs à 12 mm.

Au vu de cette non-conformité, la FOCACO estime que la durée de vie de ces routes sera largement inférieure à la durée de vie des routes construites avec du béton bitumineux (BB), ce qui pénalisera les usagers de la route que nous sommes.

Le rapport détaillé des inspections réalisées sur le terrain par la FOCACO va être rendu public cette fin du mois de novembre 2019.

Cependant et **conformément à la LOI-CADRE portant protection du consommateur au Cameroun**, la FOCACO exhorte le Ministère de l'habitat et du développement urbain(MINHDU), maître d'ouvrage (autorité contractante), d'exiger des corrections appropriées, aux frais de l'entrepreneur RAZEL, assorties d'une pénalité monétaire avant toute éventuelle réception provisoire.

La FOCACO saisit cette occasion pour interroger le «C2D », un mécanisme cynique de l'Agence française de développement (AFD), qui contraint l'État du Cameroun à dégager les ressources nécessaires au remboursement d'une dette illégitime, qui maintient pendant des années son niveau d'endettement et donc l'application par les marchés financiers de taux d'intérêt très élevés pour ses éventuels emprunts, et qui permet de placer des entreprises françaises en pôle-position pour remporter de juteux marchés publics, de façon efficacement complémentaire à l'aide liée.

Fait à Douala, le 04 Novembre 2019.



Alphonse AYISSI ABENA
 Président Exécutif

